



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Coût de l'accès au permis de conduire pour les jeunes et les personnes précaires

Question écrite n° 17816

Texte de la question

M. Vincent Seitlinger attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le coût de l'accès au permis de conduire, qui constitue un véritable frein à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et des personnes en situation de précarité. Le coût moyen du permis de conduire s'élève aujourd'hui à 1 234 euros, contre 1 151 euros en 2016 - soit une augmentation de 7,2 % en moins de dix ans. Ce coût élevé s'explique notamment par le prix des heures de conduite, qui varie selon les auto-écoles et les régions, ainsi que par les frais d'inscription et de présentation à l'examen. Il a néanmoins des conséquences néfastes sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et des personnes en situation de précarité, qui n'ont pas toujours les moyens financiers pour passer leur permis de conduire. D'après une étude de l'Insee publiée en 2019, près de 40 % des jeunes de 18 à 24 ans ne disposent pas de ce dernier, ce qui constitue pour eux un véritable handicap pour accéder à l'emploi. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour réduire le coût de l'accès au permis de conduire, afin de favoriser ainsi l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en situation de précarité.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Seitlinger](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17816

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2024](#), page 3744

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)